

Service Administration Générale et Affaires Juridiques
Réf : RC/EG/SQL

M. Le Président de la Communauté de
communes Terre de Camargue

à

Mme la Préfète du Gard

Aigues-Mortes, le **21 DEC. 2022**

Direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination

Objet : Erratum délibération n° 2022-11-125

Il convient de modifier le décompte des voix pour l'adoption de la délibération n° 2022-11-125 du Conseil communautaire du 3 novembre 2022 relative au « règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés », télétransmise en Préfecture du Gard le 9 novembre 2022.

Cet erratum a été sollicité par M. Pierre MAUMEJEAN, Vice-président de Terre de Camargue et Maire d'Aigues-Mortes. Il a été évoqué en Bureau communautaire ainsi qu'en séance du 15 décembre 2022 lors de l'adoption du procès-verbal du 3 novembre 2022.

L'Assemblée délibérante a bien pris acte de cette modification à intervenir sur ladite délibération.

Il est écrit :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par :

- 20 voix pour
- 8 abstentions (M. BAILLIEU, M. CAMPOS, Mme NEPOTY, Mme ROSIER-DUFOND +
procuration Mme CHAREYRE, M. FOUREL, M. TRAUJLET, M. MAUMEJEAN)
- D'abroger les délibérations n°2010-12-140 et 2012-07-132 susmentionnées ;
- D'approuver le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés dans les conditions
ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les
mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Page 1/2

Il convient de lire :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, par :

- 17 voix pour
- 11 abstentions (M. BAILLIEU, M. CAMPOS, Mme NEPOTY, Mme ROSIER-DUFOND +
procuration Mme CHAREYRE, M. FOUREL, M. TRAUJLET, M. MAUMEJEAN, M. Régis
VIANET + procuration Mme DUCHANGE, Mme VAN DER LINDE)
- D'abroger les délibérations n°2010-12-140 et 2012-07-132 susmentionnées ;
- D'approuver le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés dans les conditions
ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les
mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de cette modification.

Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE

